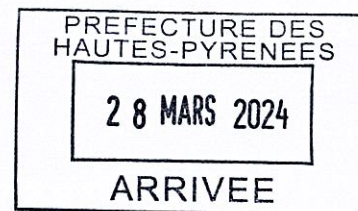


REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEESCOMMUNE DE SOUES
DECISION DU MAIRE

28 Mars 2024

Décision n°D2024/10

Réalisation d'un court de padel**Le Maire,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2322-1 ;**VU** le Code de la commande publique ;**VU** la Loi n°2020-1525 du 3 Décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'Action Publique, et notamment son article 142 ;**VU** le décret n°2022-1683 du 28 Décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique ;**VU** la délibération n°D3/2023 du Conseil municipal en date du 23 Janvier 2023 portant Demande de subvention pour la tranche 2023 de l'aménagement global du site du lac auprès de l'Etat, et approuvant le projet de deuxième tranche d'Aménagement Global du Site du Lac ;**CONSIDERANT** que ce projet emporte la réalisation d'un court de padel ;**CONSIDERANT** les offres reçues en ce sens ;**CONSIDERANT** que l'offre, annexée à la présente, présentée par le groupement composé des entreprises COLAS et SOLSPORTIF, établie à 79 625,75 € HT est l'offre économiquement la plus avantageuse ;**CONSIDERANT** cependant que la commune ne souhaite pas commander la prestation n°16 de fourniture et pose d'un digicode,**CONSIDERANT** donc qu'il convient de retrancher la somme de 836€ HT au montant total de l'offre ;**CONSIDERANT** donc que l'offre, pour l'ensemble des prestations commandées, s'élève à 78 789,75€ HT ;**DECIDE****Article 1 :**

La réalisation d'un court de padel est attribuée au groupement d'entreprises COLAS et SOLSPORTIF tel que défini sur l'offre n°807600 du 4 Mars 2024, retranchée de la prestation n°16 de fourniture et pose d'un digicode, pour un coût de 78 789,75 € HT.

Article 2 :

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année 2024.

Décidé le 28 Mars 2024

Le Maire
Roger LESCOUTECertifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le 28/03/2024
Date de transmission en Préfecture : 28/03/2024